

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an 2023, le 13 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, DEWIER Valérie, GONON Bernard, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

Absents excusés : BOULEAU Marie-France, JOUVENCEL Clément

Secrétaire de séance : Madame Virginia CAILLOT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- Budget d'investissement – décision modificative n°1
- Budget de fonctionnement – décision modificative n°1
- Budget de fonctionnement – crédits supplémentaires
- Questions diverses

DELIBERATION

1- Budget d'investissement - décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement des opérations pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment de la mairie, les crédits inscrits au budget 2023 ne sont pas suffisants pour régler les dépenses correspondantes. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

■ CREDITS A OUVRIR :

CHAP 23 - COMPTE 2313 constructions + 28 000 €

■ CREDITS A REDUIRE :

CHAP 21 - COMPTE 2138 autres constructions - 28 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 12 voix POUR décide de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

2- Budget de fonctionnement - décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits budgétaires au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et au chapitre 66 (charges financières) ne sont pas suffisants. Il s'avère donc nécessaire de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

■ CREDITS A OUVRIR :

CHAP 65 - COMPTE 65314 cotisations sécurité sociale part patronale	+ 3 000 €
CHAP 66 - COMPTE 66111 intérêts réglés à l'échéance	+ 2 000 €

■ CREDITS A REDUIRE :

CHAP 011 - COMPTE 615231 entretien voiries	- 5 000 €
--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 12 voix POUR décide de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

3- Budget de fonctionnement - crédits supplémentaires

Monsieur le Maire explique qu'en raison des dépenses non prévues au budget 2023 :

- sur le chapitre 011 (charges à caractère général) : remise en état d'un terrain communal suite au déversement accidentel d'un camion compensées par des recettes supplémentaires au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) correspondant au remboursement des indemnités de sinistre versées par l'assurance,
- sur le chapitre 012 (charges de personnel) : versement d'une indemnité de rupture conventionnelle compensées par des recettes supplémentaires aux chapitres 013 (atténuation de charges) suite à des remboursements de notre assurance statutaire,

il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires comme suit :

■ COMPTES DEPENSES :

CHAP 011 - COMPTE 61521 entretien terrains	+ 27 504 €
CHAP 012 - COMPTE 6411 rémunération personnel titulaire	+ 11 000 €

■ COMPTES RECETTES :

CHAP 013 - COMPTE 6419 remboursements sur rémunérations du personnel	+ 11 000 €
CHAP 75 - COMPTE 7588 autres produits divers de gestion courante	+ 27 504 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- VALIDE ces crédits supplémentaires.

4- Questions diverses

** tour de table :*

↳ Virginia CAILLOT :

- Barrière à repeindre devant l'école : à prévoir au printemps

↳ Laurent SPITZNER :

- Prévoir l'achat d'une sono pour les discours lors des cérémonies officielles
- Rappel aux habitants sur la nécessité de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme en mairie préalablement à tous travaux.

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- Recrutement d'un nouvel agent (suite au départ annoncé de Cindy CROLLARD) : Anaïs ASCIUTTO prendra ses fonctions en tant qu'agent de cantine et de nettoyage début janvier 2024.
- Conseil d'école du 14/11 : une modification du règlement de l'école de Vertrieu a été inscrit à l'ordre du jour.

↳ Francis SPITZNER :

- Rappel : distribution des colis de Noël le 15 décembre 2023.
- Vœux de la municipalité : le samedi 20 janvier 2024 à 18h à la salle des fêtes
- Question a été posée à la sous-préfecture pour l'organisation des manifestations du mois de décembre dans le cadre du plan vigipirate.
- Enquête des potentiels d'énergies renouvelable pilotée par la CC des Balcons du Dauphiné : une restitution sera prévue prochainement pour une présentation au conseil municipal lors d'une prochaine séance.
- Réhabilitation de la station d'épuration : la date prévisionnelle de mise en service a été reportée en 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.

Prochain conseil municipal : 4 décembre 2023.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 4 décembre 2023

Le Maire,
Francis SPITZNER



Le secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT



